

DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce dossier COMPLET doit nous être envoyé **ET** à votre comité d'appartenance pour le **lundi 25 aout 2021**

secretariat@ffnormandie.com

La saison présente est prolongée du 4ème trimestre 2021. Dès le 1er janvier 2022, le fonctionnement sportif de la Natation Course passera en année civile.

A cette occasion de changement de calendrier, les meetings labellisés seront réformés.

Les meetings régionaux, jusqu'alors peu ou pas utilisés, seront valorisés par un accès privilégié pour une qualification des Jeunes à leurs championnats et probablement pour les Juniors 1ère et 2ème année, sans que les catégories supérieures soient empêchées d'y participer. La labellisation de ces meetings incombera à l'arbitrage des Ligues elles-mêmes.

Le nombre des meetings nationaux sera réduit et leurs répartitions géographique et calendaire veilleront à favoriser la confrontation pour se préparer et/ou se qualifier aux championnats nationaux. La labellisation de ces meetings sera du ressort du Cercle de Compétences Natation Course.

La présente demande de labellisation ne concerne donc **QUE la période du 1er septembre au 31 décembre 2021.**

Les dates des compétitions régionales inscrites au calendrier du trimestre 2020-2021 sont protégées.

Ce dossier permet aux structures candidates à l'organisation d'un meeting régional de prendre connaissance de l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour obtenir le label de la Fédération Française de Natation.

- Le calendrier des meetings sera publié à la suite de la commission de validation (1ere quinzaine de septembre)

Assurez-vous que tous les documents demandés dans ce dossier soient joints à la demande de labellisation.

Merci de créer un dossier « zippé » contenant TOUS les éléments demandés et de l'intituler de la manière suivante :

Date de début du meeting au format **aaaa/mm/jj**

+ nom de la ville où se déroule la compétition.

Exemple : Alençon organise un meeting du 5 au 7 novembre 2021, le dossier sera nommé :

20211105ALENCON

Echéancier du dépôt des candidatures « Régional »

- **25 août 2021** : date limite d'envoi des dossiers à la ligue à l'adresse suivante : secretariat@ffnormandie.com
- **31 août 2021** : validation des demandes par la commission régionale.
- **1 septembre 2021** : diffusion du calendrier des meetings régionaux

Le dossier est rempli par le demandeur. Seuls les dossiers appuyés par la réception de la fiche synthèse de leur Comité garantit la validité de la demande et le contenu de ceux-ci.

La liste des meetings labellisés sera publiée par la ligue régionale à l'issue de la validation des dossiers.

Pour ce type de compétition, la ligue régionale déclare la compétition sur extraNat.fr et désigne le gestionnaire qui peut être un club ou une ligue, ces derniers seront chargés de finaliser la structure de leur compétition (catégories, programme, temps limites).

ANNEXE 1

CONVENTION D'ORGANISATION

CATÉGORIES D'ÂGE

Les Avenirs ne peuvent pas être concernés par un meeting régional.

PROGRAMME

Le programme est libre de conception mais avec les épreuves officiellement inscrites sur la liste définie par la FINA.

Un meeting organisé sur deux jours et moins ne pourra pas comprendre l'intégralité des courses de demi-fond. Il conviendra alors de proposer l'une ou l'autre des options suivantes:

- le 800 nage libre Dames ET le 1500 nage libre Messieurs
- le 1500 nage libre Dames ET le 800 nage libre Messieurs
- les 800 nage libre Dames et Messieurs
- les 1500 nage libre Dames et Messieurs.

ÉQUIPEMENT

Bassin homologué avec chronométrage automatique

- **En bassin de 50 m :**

6 couloirs minimum avec un bassin de récupération (2 couloirs de 15 m et 0,80 m de profondeur (conditions minimales) ou la possibilité d'organiser le programme pour permettre la récupération et les échauffements des nageurs.

- **En bassin de 25 m :**

6 couloirs minimum avec un bassin de récupération ou la possibilité d'organiser le programme pour permettre la récupération et les échauffements des nageurs.

JURY ET SUIVI TECHNIQUE

Un juge arbitre et un starter inscrits sur les listes FFN valides sur la période.

GESTION DE LA COMPÉTITION

La compétition sera exclusivement gérée via le logiciel extraNat.

RÉCOMPENSES

Elles sont laissées à l'initiative de l'organisation. Toutefois, il est important de noter que les dotations des podiums associées à une bonne qualité d'organisation encouragent la participation des nageurs.

ANNEXE 2

CRITÈRES DE QUALITÉ DU MEETING

Les meetings régionaux labellisés des saisons précédentes se sont déroulés dans des conditions très satisfaisantes. Cependant, au regard de quelques détails qui nous alertent, il convient de préciser quelques points pour garantir une meilleure qualité d'organisation, propice à la réalisation de la performance.

LES HORAIRES ET LE SEUIL DE PARTICIPATION

Les réunions des matinées (début de la compétition) ne pourront pas débuter avant **8h00** et se terminer au delà de **13 heures**.

La pause méridienne ne pourra pas être inférieure à **1h30** (entre la fin de la réunion du matin et le début de l'échauffement de l'après-midi).

Les réunions des après-midis et/ou soirées ne pourront pas se terminer au delà de **20h00**.

Chaque organisation sur 8 couloirs sera soumise à un **seuil de participation** :

- un jour et demi : 300 participants
- deux jours : 450 participants,
- deux jours et demi : 500 participants
- trois jours : 600 participants.

Selon la configuration du bassin, la participation est minorée ou majorée :

- 6 couloirs, -20% pour chaque seuil ci-dessus,
- 10 couloirs, +20% pour chaque seuil ci-dessus.

L'ORGANISATION DES SÉRIES

Aucune série, sous quelque prétexte que ce soit ne pourra être doublée.

ANNEXE 3

DOCUMENTS À FOURNIR

Le demandeur joint au dossier présent, les documents ci-dessous:

- **Programme sportif** détaillé de la compétition (séries/finales, classement au temps, classement combiné...)
 - **Composition détaillée du comité d'organisation**, sous forme d'organigramme mentionnant nominativement, *a minima*, les postes des principales responsabilités
 - **Budget prévisionnel** de l'événement (rappel, tout budget doit être donné à l'équilibre des dépenses et des recettes)
 - **L'affiche du meeting** (maquette provisoire acceptée)
 - **Détail des récompenses** : médailles – cadeaux – primes .
-
- UNIQUEMENT en cas de validation de la demande de labellisation, virement dans les délais impartis au titre de la participation financière aux prestations régionales de :
 - **cent euros** (100,00€)

ANNEXE 4

PRESTATIONS REGIONALES

La validation de la présente demande par le Commission Natation Course engage la Ligue de Normandie Natation à fournir les prestations suivantes :

- Labellisation de l'organisation.
- Affichage de l'événement sur le site régional .
- Déclaration de la compétition par la Ligue de Normandie Natation avec délégation de gestion et de perception des droits d'engagements.
- Engagements via extraNat avec la possibilité d'avoir accès au liveffn.com.
- Inscription de la compétition au calendrier régional.
- Validation et intégration des performances.
- Homologation des records si les conditions requises sont réunies.

Il est de la responsabilité de chaque organisateur d'envoyer les informations concernant l'événement à la ligue de Normandie de Natation : :
secretariat@ffnormandie.com

Nature du meeting			
Intitulé de la compétition			25 m
			50 m
Dates :	du		au
Le demandeur			
Prénom		Nom	
IUF		Fonction	
Téléphone		Email	
La structure organisatrice			
Nom		N° de structure	
Le site de l'évènement			
Nom de l'établissement			
Adresse			
Code postal		Ville	
Le demandeur certifie :			
que le site de la manifestation est conforme aux lois et règlements en vigueur concernant les établissements sportifs.			
que le bassin utilisé est conforme à la réglementation de la Fédération Internationale de Natation (FINA), à celle de la Fédération Française de Natation et conforme pour la validation d'éventuels records.			
que l'accès à l'établissement fera l'objet d'un contrôle rigoureux permettant de respecter sa capacité d'accueil.			
que l'ensemble des participants seront licenciés dans leur fédération d'appartenance.			
que les renseignements concernant la manifestation sont exacts.			
avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Fédération Française de Natation et des dispositions réglementaires relatives à l'organisation des événements sportifs en France, et notamment les textes définissant les critères labellisants les différents meetings.			
respecter les dispositions réglementaires de la convention d'organisation détaillée en annexe 1 .			
fournir l'ensemble des documents demandés en annexe 3 .			
avoir bien pris connaissance des prestations régionales adossés à la labellisation du meeting, en annexe 4 .			
effectuer, dans les délais impartis, un virement de 100 euros au titre de la participation financière aux prestations régionales, si le présent meeting est labellisé.			
Fait à :		Le :	